Bienvenue







Ville de Lancy

Atelier Communes & Climat

Plan de mobilité communal et label Ecomobile

Lucas Mercader – Chargé de mission Plan climat Service de l'aménagement du territoire – Unité développement durable

6 avril 2023



Sommaire

- 1. Contexte et historique
- 2. Présentation de la démarche
- 3. Présentation du second bilan (2021)
- 4. Plan d'action
- 5. Label Ecomobile











1. Contexte et historique



1. Contexte et historique

- Objectifs du Plan de mobilité de Lancy:
 - → Promouvoir une mobilité pendulaire et professionnelle plus durable et agir en tant qu'administration responsable
 - → Participer à une meilleure qualité de vie en ville

Historique:

- → Première version du Plan de mobilité en 2009
- → Premier bilan en 2010 (part des automobilistes en baisse de 3%)
- → Révision du Plan de mobilité en 2014
- → Second bilan en 2021 → Objet de la présentation du jour
- \triangle Ne comprend pas le personnel de la petite enfance, intégrée à l'administration communale le 1^{er} janvier 2023



2. Présentation de la démarche









Les étapes pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité sont...

- Analyses d'accessibilité
- Enquête auprès des usagers
- Potentiel de report modal
- Plan d'action intermédiaire (non présenté ici)
- Démarches participatives Groupes d'usager-ères (non présenté ici)
- Plan d'action final



3. Présentation du second bilan (2021)







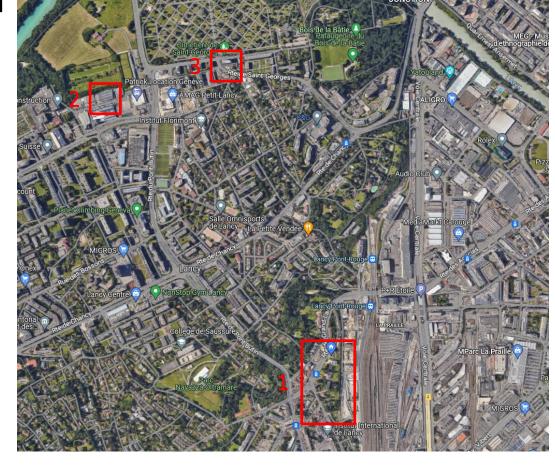




Analyses d'accessibilité

Les déplacements quotidiens du personnel de la Ville de Lancy ont été étudiés à travers une analyse d'accessibilité, pour les trois sites suivants:

- Zone Mairie
- Site Gérard-de-Ternier (Service de l'environnement)
- Poste de Police du Petit-Lancy



 \rightarrow = 176 membres du personnel (58% du total)









Analyses d'accessibilité

Cette analyse comporte **7 volets** :

- 1. Carte de situation et contexte
- 2. Répartition géographique des collaboratrices-teurs
- 3. Analyse de l'accessibilité en mobilité douce (MD)
- 4. Analyse de l'accessibilité en transports en commun (TC)
- 5. Analyse de la compétitivité des TC face aux transports individuels motorisés (TIM)
- 6. Analyse de la compétitivité du vélo face aux TIM
- 7. Analyse du potentiel de covoiturage

Analyses d'accessibilité - Synthèse

- Concentration : près de la moitié des 176 collaborateurs (45%) habitent la Commune de Lancy (47 coll.) ou de Genève (32 coll.)
 - → Distances moyennes et médianes relativement faibles et inférieures à celles calculées pour d'autres communes romandes
- MD excellent potentiel : 76% des coll. habitent dans une zone accessible en mobilité douce (à max. 10 km de leur site de travail)
- TP excellent potentiel: 63% des coll. peuvent se rendre sur leur site de travail en maximum 30 minutes de TP
- Covoiturage: pertinent pour 10 coll. de la zone Mairie, 6 coll. du SEDD (Gérard-de-Ternier) et 2 pour l'APM.



Analyses d'accessibilité - Synthèse

Compétitivité des TP face à la voiture

COMPETITIVITÉ FACE AUX TIM TRANSPORT PUBLICS	# COLLAB.	% DU TOTAL	% CUMULÉ
Temps TP avantageux (Temps TP < Temps TIM)	12	7%	7%
Temps TP égal (Temps TP = Temps TIM)	15	9%	15%
Très compétitif (diff. ≤ 10min)	96	55%	70%
Compétitif (diff. ≤ 20min)	22	13%	82%
Non compétitif (diff. >20min)	5	3%	85%
Pas d'accès aux TC (+90min ou +2 changements)	26	15%	
Total des coll. géoloc.	176	100%	

- Le temps de parcours correspond au temps « de porte à porte ».
 - Pour la voiture individuelle : temps de conduite + 4 min (2 min avant et après)
 - Pour les TP : prise en compte du temps de marche jusqu'à l'arrêt, temps de parcours et de correspondances, temps de marche de l'arrêt au bâtiment.









Analyses d'accessibilité - Synthèse

Compétitivité du vélo/VAE face à la voiture

COMPETITIVITÉ FACE AUX TIM TRANSPORT PUBLICS	# COLLAB.	% DU TOTAL	% CUMULÉ
Temps vélo avantageux (Temps vélo < Temps TIM)	28	16%	16%
Temps vélo égal (Temps vélo = Temps TIM)	22	13%	28%
Très compétitif (diff. ≤ 5min)	76	43%	72%
Compétitif (diff. ≤ 10min)	8	5%	76%
Pas d'accessibilité en vélo (distance > 10 km)	42	24%	100%
Total des coll. géoloc.	176	100%	

- Le temps de parcours vélo correspond au temps donné par Google maps.
- Les temps TIM et vélo correspondent au temps de conduite.

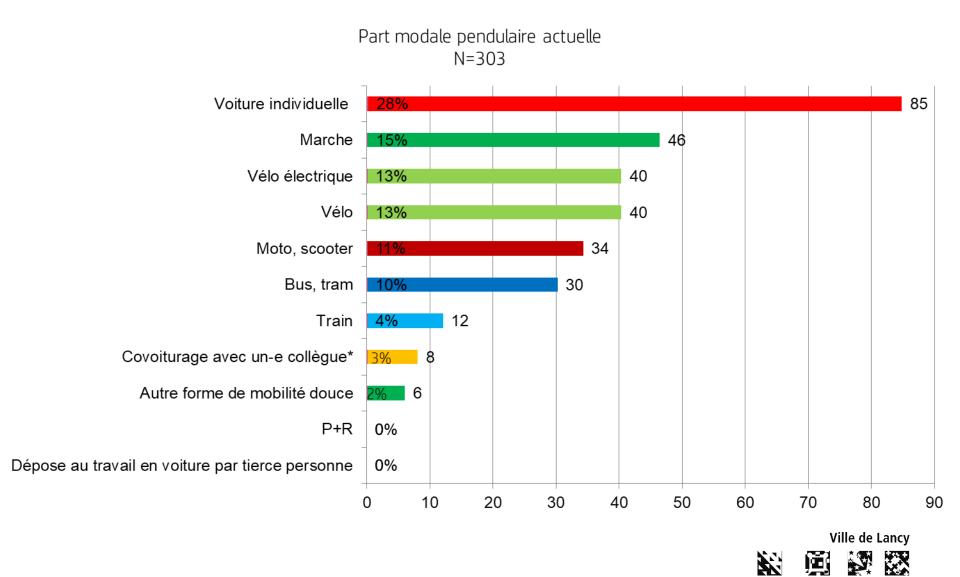








Enquête auprès des usager-ères



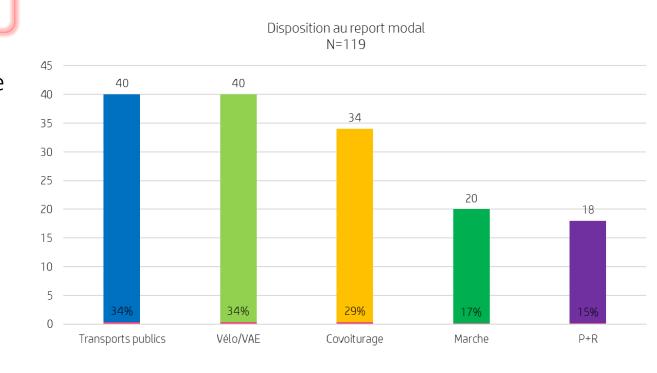
Potentiel de report modal

Pour vos trajets domicile-travail, seriez-vous disposé à changer de mode?

N = 119actuels utilisateurs de TIM

La disposition générale des employés au changement de mode est bonne.

Les TP et le vélo/VAE sont les deux modes principaux de report







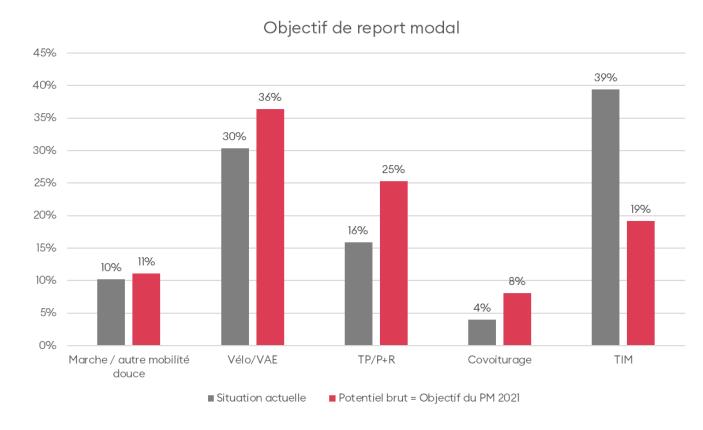




Potentiel de report modal

Leviers d'action

- 1. Vélo/VAE
- 2. Transports publics
- 3. Covoiturage



(Potentiel de report modal calculé uniquement pour les collaborateurs des 3 sites sélectionnés)









4. Plan d'action











Plan d'action – Bonnes pratiques et gestion de la mobilité

Se déplacer moins et mieux

Traiter tous les modes sur un pied d'égalité





Avoir une gestion du parking équitable et dynamique

Communiquer de manière proactive et récurrente





Adopter un plan d'action concerté, clair et transparent



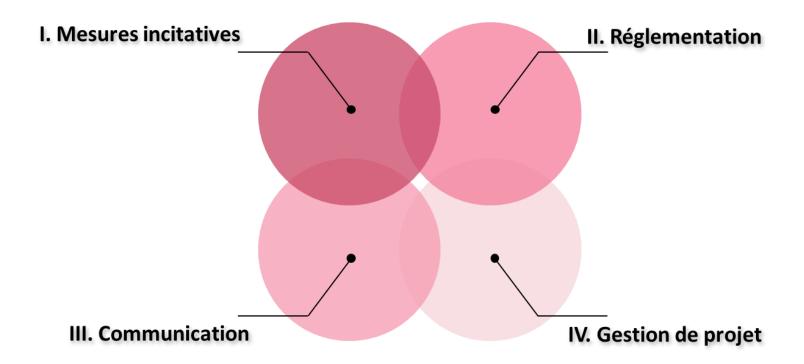


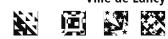


Plan d'action – Principes généraux

- Tarifier la place de parking (diminution attractivité de la place, donc de la demande + ressources pour financer les mesures)
- Etablir des règles d'attribution et de gestion pour le stationnement
- Proposer aux employé-e-s de la flexibilité dans le choix et la gestion de sa propre mobilité
- Accompagner en organisation et/ou en financement les modes écomobiles (intégralité des revenus issus du stationnement du personnel sur leur lieu de travail reversés au Plan de mobilité)
- Rétablir une **équité** entre les modes
- Attribuer les droits de stationnement de manière dynamique et évolutive

Plan d'action – 4 piliers principaux











Plan d'action – Subventions pour le personnel

 Subventions annuelles pour l'achat d'un abonnement annuel de transport en commun (unireso, unireso/CFF combiné (abo. de parcours), Park+Ride, Park+Bike, Léman Pass, AG)

→ Montant: 250 CHF/an

 Subventions annuelles «Kit vélo»: remboursement d'un service d'entretien pour un vélo/VAE/vélocargo (condition: se rendre 2X/semaine en vélo au travail

→ Montant: 150 CHF/an

• Subventions pour l'achat d'un vélo/VAE/vélocargo/trottinette mécanique tous les 6 ans

→ Montant: 300 CHF (50% du montant de la trottinette mécanique ville de Lancy (max. 300 CHF)

Plan d'action – Actions à mener en 2023

- Définir une directive pour les déplacements professionnels
- Mettre à jour le diagnostic mobilité en intégrant les sites de la petite enfance
- Etude en vue de mettre en place des mesures de gestion du stationnement TIM et une directive d'attribution des places
- Définir l'évolution de la flotte de véhicules mutualisés (voitures, 2RM, vélos, VAE, vélocargos) en regard de l'utilisation de véhicules partagés (Mobility CarSharing, Vélopartage, Carvélo2go...)

Plan d'action – Objectifs chiffrés du Plan de mobilité

Pour les ~300 collaboratrice-teurs de la Ville (exclu la petite enfance):

- Augmentation de 1 point de la marche, de 10% à 11%.
- Augmentation de 6 points de la part vélos/VAE, de 30% à 36%.
- Augmentation de 9 points de la part TP/P+R, de 16% à 25%.
- Augmentation de 4 points de la part covoiturage, de 4% à 8%.
- Diminution de 20 points de la part TIM 39% à 19%.
- → Engagement d'une personne dédiée à la mise en œuvre du Plan de mobilité en 2023 (recrutement en cours)



5. Label Ecomobile

Ville de Lancy 双双 通 级 图





Label Ecomobile – Présentation



- Label mis en place par le Département des infrastructures depuis 2022
- Facultatif, gratuit et valable 5 ans
- Sert d'outil de promotion par l'entité certifiée
- **Objectifs** du label:
 - Promouvoir les déplacements à pied et à vélo
 - Promouvoir l'utilisation des TP
 - Favoriser la mobilité automobile partagée
 - Limiter le nombre de **places de stationnement** et mettre en place une **tarification**
 - Inciter à la mise en place de nouvelles pratiques de travail (télétravail, utilisation d'espaces de co-working, nomadisme, etc.)
 - Renforcer la **visibilité des entreprises et institutions** ayant adopté un plan de mobilité

Label Ecomobile – Certification Lancy



- Certification de la Ville de Lancy depuis janvier 2023
- Dossier d'inscription:
 - Grille d'évaluation
 - Diagnostic de la situation en matière de mobilité (origine géographique du personnel, parts modales et besoins en termes de déplacements professionnels)
 - Synthèse des mesures mises en places dans le cadre du Plan de mobilité
 - Engagement du CA en faveur de son Plan de mobilité sur une période de 5 ans
- Renouvellement du label:
 - Bilan du Plan de mobilité
 - Utilisation des TP (incluant l'usage d'un P+R) et/ou des autres modes doux, tels que le covoiturage, le vélo et la marche à pied, par au moins ville de Lancy
 30% des collaborateur-trices



Merci pour votre attention

Lucas Mercader SAT – UDD 06.04.23

